

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MIL VINGT, le 26 septembre à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzelles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Laure NUNES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2020.

Nombre de conseillers : - en exercice : 11 - présents : 11 - votants : 11

PRESENTS : Mme NUNES, Maire – M. FOULHOUX et Mme ARCHENY, Adjoints - Mme CALVÉ – M. CHARFOULET – M. DAUPHIN – M. EYMERÉ - Mme JUILLE – M. MORDIER - Mme PELLET – Mme ROSSI.

SECRETARE DE SEANCE : M. EYMERÉ

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 juin 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 juin 2020.

2. Information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

T2 : 31/07/2020 Sortie de M. FRITEYRE Jean-François
T1 droite : 31/07/2020 Sortie de Mme PRUNIER Sylvie
T2 : 01/08/2020 Entrée de Mme PRUNIER Sylvie

Travaux à faire :

- T1 droite : Cuisine : remplacer le meuble de l'évier, ajouter un plan de travail et un meuble haut.
Salle de bains : changer le meuble du lavabo et ajouter une paroi de douche sur la baignoire.
- T2 : remplacement du meuble de cuisine et de la robinetterie.

3. COUPES DE BOIS 2021.

Le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2021, les destinations suivantes :

	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition
Ailloux et autres	5 U	6.3	Irrégulière	Vente public Sur pied
Chassagne-Buisson	7 U	11.3	Amélioration	Vente public Sur pied
Darnes	B U	5.2	Irrégulière	Vente public Sur pied
La Vaisse	B U	2.3	Irrégulière	Vente public Sur pied

Section de Cavet : la coupe prévue en 2021 par le plan d'aménagement est reportée à 2023, à cause du retard pris dans l'exploitation de la dernière coupe.

4. FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2020.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement pris par l'ancienne municipalité de réviser le schéma d'assainissement de la commune. Or la subvention demandée par délibération du 28 février 2020 au Conseil Départemental, est soumise à une condition de coût minimum de l'assainissement pour les usagers. Ce minimum de 0.85 € par m3, est calculé pour une consommation annuelle moyenne de 120 m3. La redevance d'assainissement d'un

montant unique pour tous les usagers, devrait donc être de 102 € ($102 \text{ €} / 120 \text{ m}^3 = 0.85 \text{ €/m}^3$), à laquelle se rajoute la redevance modernisation des réseaux de l'agence de l'eau, soit 0.15 €/m³, soit $0.15 \text{ €} \times 120 \text{ m}^3 = 18 \text{ €}$. La redevance devrait donc être fixée à $102 \text{ €} + 18 \text{ €} = 120 \text{ €}$, en 2020. Soit une augmentation de 36.36 %, par rapport à 2019 où la redevance était de 88 €.

Le conseil municipal a cherché à réduire au maximum l'impact de cette hausse pour les habitants. Ainsi, dans un souci d'équité, il souhaite mettre en place une partie fixe (un abonnement au service), et une partie variable, en fonction de la quantité d'eau consommée par chacun.

De plus, le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes, obligatoire en 2026, conduira à harmoniser les modes de calculs et les montants.

Après le calcul de différents scénarios, il apparaît que le plus juste et de fixer un prix d'abonnement assez élevé, quasiment équivalent à la redevance 2019 et une partie variable plus faible. Le conseil propose de fixer l'abonnement à 90 € et la part variable à 0.10 € par m³ d'eau consommée.

Pour les usagers, la taxe irait ainsi de 90 € à 125.50 € pour les plus gros consommateurs d'eau.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec deux abstentions (MM. DAUPHIN et EYMERIE, usagers du service d'assainissement collectif) décide :

- **de fixer, pour l'année 2020, le montant de l'abonnement annuel au service d'assainissement collectif à 90 €, et de fixer la part variable à 0.10 € par m³ d'eau consommée.**

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau, de 0.15 € par m³ d'eau consommée, se rajoutera à ce montant.

5. ACHAT DES PARCELLES BC 134, BC 244 et BC 245 à Mme Patricia LAROCHE.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Mme Patricia LAROCHE a informé la commune de sa décision de vendre trois parcelles d'une superficie de 2ha 28a 95ca, situées près du Bourg, dont deux situées en zone Uc. Ces deux parcelles constituent le seul terrain classé constructible à proximité du Bourg.

Madame le Maire propose donc, afin de constituer une réserve foncière, que la commune se porte acquéreur de ses parcelles :

- BC 134 : 85a 50ca, zone A
- BC 244 : 10a 60ca, zone Uc (présence d'un hangar agricole)
- BC 245 : 1ha 32a 85ca, zone Uc

Madame LAROCHE souhaite vendre ces parcelles 11 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles BC 134, BC 244 et BC 245 appartenant à Mme Patricia LAROCHE demeurant au Bourg commune d'Auzelles, au prix de 11 000 €.

6. VALIDATION DE LA PROPOSITION COMMERCIALE DE LA POSTE POUR L'ADRESSAGE.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les enjeux économiques, sociaux et territoriaux du projet d'adressage de la commune. Elle lui présente la proposition tarifaire de la Poste d'un montant de 5 100 € H.T. Cette prestation comprend une phase audit et conseil (2 100 € H.T.) et une phase projet d'adressage (3 000 € H.T.).

Madame le Maire précise qu'à cette prestation, il faut prévoir le coût de la signalisation (plaques de rues et numéros de maison) et la communication citoyenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition de La Poste pour un montant de 5 100 € H.T.,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs au projet.

Des devis ont été demandés pour la fourniture des plaques émaillées de rues et des numéros de maisons, qui seront posés par les employés communaux.

Les habitants seront informés par plusieurs réunions publiques et par le bulletin municipal.

7. RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DÔME.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites (75 €/an),
- d'adhérer aux missions relatives à la santé et sécurité au travail
option 2 : adhésion aux seules missions relatives à la prévention et à l'hygiène et sécurité au travail, car la collectivité relève d'un autre service de médecine professionnelle et préventive (22 €/agent/an).
- d'adhérer à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents (50 €/an).

8. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à un chapitre du budget du communal de l'exercice 2020 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Budget communal :

OBJET	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
<u>INVESTISSEMENT : DEPENSES</u>				
Immobilisations corporelles en cours			231	5 000 €
<u>INVESTISSEMENT : DEPENSES</u>				
Subventions d'équipement aux organismes publics	20412	5 000 €		

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'effectuer les virements de crédits ci-dessus.

9. A.D.I.T. (AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE TERRITORIALE).

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir la convention signée avec l'A.D.I.T. concernant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

En effet, initialement le conseil municipal lui avait confié l'instruction des permis de construire et des déclarations préalables. Il souhaite désormais lui confier uniquement l'instruction des permis de construire, à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide, à partir du 1^{er} janvier 2021, de confier à l'A.D.I.T., uniquement l'instruction des permis de construire,
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention-type concernant les modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

10. DESIGNATION D'UN REFERENT AGRICOLE.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, suite à la demande présentée par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, de désigner un référent agricole. Le Conseil désigne comme référent agricole, M. CHARFOULET Jean-Luc.

11. MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE CUNLHAT.

Le Conseil Municipal approuve une motion contre la fermeture de la trésorerie de Cunlhat.

12. DIVERS

- Une tentative de vol a eu lieu au garage municipal. Une plainte a été déposée.
- Voirie : Un état des lieux va être réalisé. Plusieurs chemins vont être chiffrés (La Griffolle, la Fougère, le Jaladis...). Un programme pluriannuel sera mis en place, en fonction des moyens financiers de la commune.
- Local associations au presbytère : demande de la Pétanque, de l'Auzelloise et d'Auzel'la culture. Ces associations se partageront le rez-de-chaussée.
Une attestation d'assurance leur sera demandée. Une convention sera signée. L'accès à l'étage sera fermé.
- La Société de chasse souhaiterait acquérir la parcelle BC 244, que la commune va acheter à Mme LAROCHE.
- Travaux dans le Bourg : Mettre aux normes d'accessibilité le WC public, sécuriser le toit du WC public par une barrière, enlever la grille autour du monument aux morts, changer la barrière en bois du parking de la mairie (Programme amendes de police : 75%)...
Ces travaux peuvent être financés par la Région (jusqu'à 50 %) et par l'Etat (DETR : 30 %).
- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux. Une place de stationnement réservée aux personnes en situation de handicap, pourrait se faire sur le terrain de pétanque.
- La question d'affecter des places de stationnement aux camping-cars à proximité du cimetière qui a été posée, a débouché sur le fait d'une réflexion globale à avoir sur l'aménagement d'une aire de service sur le modèle de St Dier".
- Il va être étudié une solution afin d'empêcher les motos et les quads de passer dans la petite rue devant l'église.
- L'entretien des sentiers de randonnée est de la compétence de la commune. Il est envisagé de faire un chantier participatif, pour le sentier de l'Henriette.
- Un état-des lieux des sentiers va être réalisé par la commission Patrimoine, environnement et culture.
- Des devis ont été demandés pour les colis de Noël.
- Bulletin communal : Sandrine JUILLE s'occupera de la mise en page. Les articles des associations seront demandés pour le 15 novembre.
- Une visite de la station pour les conseillers municipaux sera organisée fin novembre.
- La commission Accueil, animation et vie associative va créer un livret d'accueil pour les nouveaux habitants.
- Une rencontre avec François FOURNIOUX, responsable du service déchets de la COCOM, aura lieu prochainement.
- La prochaine réunion du conseil est programmée le vendredi 27 novembre, à 20 h. La réunion préparatoire aura lieu le vendredi 6 novembre, à 20 h.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 11 heures 45.

Affiché à la porte de la Mairie, le 12 octobre 2020.

Le Maire,



Marie-Laure NUNES.